



VILLE de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

20230189

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois

le 20 novembre

le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 novembre 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Agnès ROLIN, - Mrs Roger BOIS, Gilles Jean-François CLAPPAZ, FARRUGIA, , Adjoint(e)s - Mmes Laurence BENZA-RAIEVSKI, Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI - Mrs Jean-Franck BARONI, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Madame Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO) - Monsieur Claude BAUSSAND (pouvoir à Laurence LE BARRILLEC), Monsieur Laurent COQUET (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Dominique BONNET), Monsieur Alexis ISAAC (pouvoir à Agnès ROLIN), Monsieur Alain MAFFET (pouvoir à Nadine HEILLIETTE), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

OBJET :

**Avancements de grade 2023
à l'ancienneté**

**Création de 8 postes et
suppression de 8 postes**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture
le: **28 NOV. 2023**

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr
le: **05 DEC. 2023**



Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les tableaux d'avancements de grade 2023 à l'ancienneté concernant les agents communaux des catégories A, B et C,
- Vu l'Arrêté du Maire n° 62-2021 portant lignes directrices de gestion relatives aux procédures d'avancements de grade à compter de l'année 2021,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 15 novembre 2023,
- Vu les délibérations du Conseil municipal portant création des postes existants indiqués ci-après,
- Sur le rapport de Monsieur Patrick DESCHARRIERES, et après en avoir délibéré,



N° 04

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	21
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

A compter du 1^{er} janvier 2023, concernant les emplois permanents suivants :

Filière administrative :

- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'attaché territorial à temps complet créé par la délibération n° 9 du 15 novembre 2021.
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste de rédacteur territorial à temps complet créé par la délibération n° 8 du 12 décembre 2017.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par la délibération n° 11 du 15 novembre 2016 (anciennement adjoint administratif de 1^{ère} classe).

Filière médico-sociale :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet à 91,43% du 1^{er} janvier au 31 août 2023, remplacé par un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet créé par la délibération n° 16 du 27 juin 2023.

Filière technique :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 50%.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 50% créé par la délibération n° 11 du 12 décembre 2017.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint technique à temps complet créé par la délibération n° 11 du 14 octobre 2014 (anciennement adjoint technique de 2^{ème} classe).

A compter du 1^{er} mars 2023, concernant l'emploi permanent suivant :

Filière administrative :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par la délibération n° 12 du 6 novembre 2018.

A compter du 1^{er} avril 2023, concernant l'emploi permanent suivant :

Filière administrative :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression à compter de cette même date d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par la délibération n° 5 du 27 mars 2018.
- Les postes ainsi créés permettront la nomination par voie d'arrêté des agents concernés éligibles au dispositif d'avancement de grade pour l'année 2023,
- La rémunération des agents nommés sera calculée par référence à l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emploi correspondants,
- Ils bénéficieront en outre du régime indemnitaire applicable au personnel communal, conformément à leurs grade et emploi,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

Marie-Béatrice Mathieu

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

Dominique Bonnet